

**Mission CUCS / Coordination Jeunesse & Inter'âges -  
Mission Tranquillité Publique - Mission Emploi Insertion -  
Subventions complémentaires et/ou exceptionnelles aux associations -  
2<sup>ème</sup> programmation Contrat Urbain de Cohésion Sociale**

*Mme SCHOELLER, Première Adjointe, Rapporteur :*

**1 - VIE DE QUARTIER / ENFANCE / JEUNESSE / PREVENTION CITOYENNETE**

La Ville de Besançon soutient dans les quartiers et à l'échelle de la Ville des associations qui au quotidien animent des actions sociales et socio-culturelles à destination des populations les plus modestes ou en difficultés.

Elle organise et finance des accueils de loisirs et espaces jeunes de proximité à destination des enfants et des jeunes les mercredis et vacances.

Ainsi, il est proposé des subventions aux associations et des financements aux structures municipales pour des actions complémentaires (ateliers culture urbaine, équipement, activités sportives de proximité, événement éducatif...).

D'autre part, dans la poursuite des décisions engagées par le Conseil Municipal du 22 mai 2008, et dans le cadre de l'exécution budgétaire des lignes de financement affectées à la politique municipale de développement social urbain, il est proposé à l'assemblée délibérante de procéder à une programmation budgétaire portant pour l'essentiel sur une consolidation des financements attribués en première instance à des projets et à des actions soutenues dans le cadre de la programmation 2009 du Contrat Urbain de Cohésion Sociale.

Une partie des structures soutenues sont de petites structures agissant au cœur des quartiers prioritaires du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, ne disposant pas de salariés permanents en terme d'ingénierie et qui s'appuient de ce fait sur un engagement intense et continu des bénévoles impliqués dans ces associations.

D'autre part, ces structures présentent la caractéristique de développer des projets principalement en direction soit des habitants des quartiers dans leur globalité, dans un souci de partage et de convivialité, soit en direction d'un public jeune souvent difficile à intégrer et stabiliser dans des activités régulières d'animations socio-éducatives, socio-sportives ou socio-culturelles.

**1.1. Actions et activités socio-éducatives et socio-culturelles**

**- au titre des activités**

<b>Associations</b>	<b>Objets</b>	<b>Proposé</b>
ASEP Cras Chaprais	Projet été jeunes hip-hop	460 €
	Animations Accueil de loisirs (environnement,...)	1 530 €
	Secteur Cultures Urbaines	2 500 €
	Accompagnement scolaire	1 500 €
	Street Tour Animations	5 150 €
MJC Besançon Clairs-Soleils	Animations Accueil de loisirs	250 €
Comité de quartier Rosemont - Saint-Ferjeux	Animations Accueil de loisirs	300 €

Associations	Objets	Proposé
MJC Palente - Orchamps (en collaboration avec MJC Clairs-Soleils et Comité de quartier Rosemont - Saint-Ferjeux)	Ateliers socio-linguistiques	7 000 €
Association Les Petits Débrouillards	Ateliers scientifiques dans les quartiers	3 000 €
Croqu'livre	Ateliers Regards Jeunes - Préparation 2009	6 000 €
PARI	Accompagnement scolaire	5 000 €
Bureau des Elèves de l'Ecole Nationale Supérieure de Mécanique et des Microtechniques - «Club Cordées de la Réussite»	Aide au démarrage des actions de la Cordée	1 000 €
Ligue de l'Enseignement	Université Citoyenne	3 000 €
Association RESKP	Organisation du 4 <sup>ème</sup> Battle Hip-Hop	5 000 €
<b>TOTAL</b>		<b>41 690 €</b>

#### - et au titre de l'équipement

Sont étudiées en fin d'année les demandes de petit équipement et de mobilier pour les accueils de loisirs et structures d'animation.

Associations	Objets	Proposé
ASEP Cras Chaprais	Mobilier, électroménager, matériel audiovisuel	6 000 €
MJC Besançon Clairs-Soleils	Mobilier Petite Enfance	5 000 €
<b>TOTAL</b>		<b>11 000 €</b>

#### 1.2. Actions et activités socio-sportives

Au-delà de leur objet, les associations sportives de quartier ont un rôle en matière de prévention de par le public auquel elles s'adressent, composé notamment d'adolescents et/ou de jeunes adultes souvent en difficulté.

Association	Objet	Proposé
ASC Planoise	Animation football	800 €
Olof Palme (Orchamps)	Animation football	500 €
Foot et Loisirs Clairs-Soleils	Animation football	1 000 €
Jeunes des 408 (Grette Butte)	Animation football	1 000 €
Satellite (Planoise)	Animation football et boxe	2 000 €
APSOHB (Orchamps - Palente)	Animation handball	500 €

Association	Objet	Proposé
Besançon Ring Athlétic	Animation boxe	1 000 €
ASC Montrapon	Animation football	1 800 €
ASQP (Planoise)	Animation football	1 000 €
<b>TOTAL</b>		<b>9 600 €</b>

Le financement de ces subventions sera assuré sur le budget de la Mission Tranquillité Publique ainsi que sur celui de la Direction de la Vie des quartiers (Coordination jeunesse & inter'âges, Coordination Animation Ville et Mission CUCS).

## 2 - VOLET ACCÈS À L'EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Les 8 projets retenus au titre de cette seconde programmation s'inscrivent dans les objectifs principaux du Contrat Urbain de Cohésion Sociale à savoir développer l'opérationnalité de dispositifs emploi dans les quartiers, développer les initiatives en matière de parrainage, apporter un soutien aux structures d'insertion par l'activité économique et poursuivre le développement économique des quartiers prioritaires.

### 2.1 - La première programmation

Au titre de la première programmation (Conseil Municipal du 26 mars 2009), des financements de la part Ville ont été octroyés ainsi :

- une subvention de 5 000 € à l'Association pour Faciliter l'Insertion Professionnelle (AFIJ - dossier 119). L'octroi de la subvention était subordonné à la mise en place de partenariats étroits avec les organismes locaux œuvrant dans l'accompagnement des jeunes diplômés. Il s'avère que l'association n'est pas aujourd'hui en mesure de mener à bien l'action présentée, la structure estimant la procédure trop lourde pour une action modeste et expérimentale.

Face à ce constat, la subvention votée n'a pas fait l'objet, pour l'heure, de versement à l'association. Il est donc demandé par conséquence au Conseil Municipal d'annuler l'attribution de cette subvention de 5 000 € à l'AFIJ.

- une subvention de 4 000 € à l'Institut de Formation Des Métiers - CAPEB (Dossier 224). La structure n'a pas été en mesure de mener à bien son projet au titre de l'année 2009. La subvention votée n'a pas fait l'objet de versement.

Il est donc demandé par conséquent au Conseil Municipal d'annuler l'attribution de cette subvention de 4 000 € à l'Institut de Formation des Métiers - CAPEB.

### 2.2 - La deuxième programmation

**Pour rappel :** D'une part, le Conseil Municipal, dans sa délibération du 28 septembre 2009, a déjà attribué une subvention de 4 000 € à l'association ABAPE (Brasserie de l'Espace à Planoise).

D'autre part des crédits, à hauteur de 3 500 €, ont également déjà été attribués à l'Espace Associatif et d'Animation des Bains Bouches dans le cadre de la mise en place d'un dispositif d'accompagnement vers l'emploi au bénéfice des habitants du quartier Battant / Madeleine.

Sont proposées les attributions de subventions suivantes :

<b>Structures</b>	<b>Objets</b>	<b>Proposé</b>
AC ! Agir Ensemble contre le chômage	Subvention complémentaire 2009	2 000 €
Association Franc-Comtoise de financement solidaire	Caisse solidaire Lutte contre l'exclusion bancaire - Subvention complémentaire 2009	5 600 €
Association la Roue de Secours	Aide à l'acquisition de matériel	4 000 €
Groupe Indibat	Promouvoir l'accès à l'emploi pour les personnes résidant dans les quartiers prioritaires	3 000 €
CRIF	Lutte Contre l'illettrisme en direction des salariés d'entreprise	3 500 €
Boutique de Gestion	Créaffaire	2 500 €
Mission Locale Espace Jeunes	Parrainage - Jeunes en CAE Passerelle	3 000 €
Centre Régional d'Information Jeunesse de Franche-Comté	Portail jeunes Volet emploi	5 000 €
<b>TOTAL</b>		<b>28 600 €</b>

Le financement des subventions d'actions sera assuré sur :

- le budget de la Vie des Quartiers (Coordination Animation Ville et Coordination Jeunesse & Inter'âges) pour un montant de 17 040 € prélevé au chapitre 65.422/6574 CS 47030

- le budget de la Mission CUCS pour un montant de 39 250 € prélevé au chapitre 65.824/6574 CS 47003, qu'il conviendra d'abonder, lors de la décision modificative n° 3 de l'exercice 2009 par un transfert de crédits de 2 000 € en provenance du chapitre 011.025/6283 CS 47047

- sur le budget de la Mission Emploi & Insertion pour un montant de 23 600 € prélevé au chapitre 65.90/6574 CS 10067 qu'il conviendra d'abonder, lors de la décision modificative n° 3 de l'exercice 2009, par les transferts de crédits suivants :

- ☞ 1 500 € en provenance du chapitre 011.90 / 6042 CS 10067
- ☞ 1 403 € en provenance du chapitre 011.90 / 617 CS 10067
- ☞ 400 € en provenance du chapitre 011.90 / 6068 CS 10067
- ☞ 650 € en provenance du chapitre 011.90 / 6238 CS 10067.

Le financement des subventions d'équipement sera assuré sur :

- le budget de la Vie des Quartiers pour un montant de 11 000 € prélevé au chapitre 204.422/2042.509 CS 47030.

En cas d'accord sur ces propositions :

- la somme de 17 040 € sera prélevée au chapitre 65.422/6574 CS 47030
- la somme de 39 250 € sera prélevée au chapitre 65.824/6574 CS 47003
- la somme de 23 600 € sera prélevée au chapitre 65.90/6574 CS 10067
- la somme de 11 000 € sera prélevée au chapitre 204.422/2042.509 CS 47030.

### **Propositions**

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'annuler les subventions de 5 000 € attribuées à l'AFIJ et de 4 000 € attribuée à l'Institut de Formation des Métiers, lors du Conseil Municipal de 28 septembre 2009,
- d'approuver le programme des actions et projets tel que présenté et les financements s'y rattachant,
- d'autoriser les directions et services concernés à réaliser les mouvements budgétaires nécessaires à la mise en oeuvre de ce programme d'actions et de projets,
- d'autoriser le versement des financements aux associations et structures concernées par ce programme d'actions et de projets,
- d'autoriser M. le Maire ou les Adjointes Délégués à signer les conventions et avenants éventuels à établir et à intervenir avec les différents partenaires permettant la mise en oeuvre de ce programme d'actions et de projets.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 2, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

M. GHEZALI, M. LE MAIRE, Mme FALCINELLA, Mlle RONZI, M. MONNEUR, Mme MICHEL, Mme TISSIER et M. DEVESA n'ont pas pris part au vote.

*Récépissé préfectoral du 18 décembre 2009.*